



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 juin 2025 – Délibération n°078

Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 17/06/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 19
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 27/06/2025

Objet : RESERVATION DES SALLES COMMUNALES : REVISION DES TARIFS, DU REGLEMENT ET DE LA CONVENTION

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexes jointes)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire énonce qu'afin de garantir une utilisation respectueuse des équipements communaux, d'assurer une meilleure transparence dans les conditions de prêt, et de sécuriser juridiquement les engagements réciproques entre la collectivité et les utilisateurs, il est apparu nécessaire de procéder à une modification du règlement de prêt de salles et de la convention associée. Les principales évolutions apportées portent sur :

- Les responsabilités des emprunteurs et les conditions de restitution (clarification des exigences de nettoyage).
- L'introduction de pénalités en cas de non-respect des engagements.

Ey Fc

La convention d'engagement est modifiée afin de prendre en compte les nouvelles exigences formulées dans le règlement.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération 2021-078 du conseil municipal du 20 mai 2021 définissant les tarifs de location pour chaque salle communale ;

Vu la délibération 2024-003 bis du conseil municipal du 15 février 2024 actant un demi-tarif pour les agents communaux ;

Vu la délibération 2024-004 du conseil municipal du 15 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission sport – association du 25 avril 2025 ;

Vu le projet de règlement et de convention mentionnés en annexe ;

Considérant la nécessité de définir clairement les conditions de prêt du des salles communales ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le règlement de prêt de salles communales et la convention liée ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER les tarifs mentionnés dans le règlement de prêt de salles communales ;

ARTICLE 3 : D'ABROGER les délibérations 2021-078 et 2024-004 ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS



TARIFS LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Délibération du 26 juin 2025 N° 2025 - ***	SALLE D'ANIMATION	MAISON DU TEMPS LIBRE	RECOULES	BUZEINS	LAPANOUSE	LAVERNHE
Association de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association hors commune	500€	100€ la soirée 200€ le week-end (vendredi compris)	100€ la soirée 200€ le week-end (vendredi compris)	100€ la soirée 200€ le week-end (vendredi compris)	100€ la soirée 200€ le week-end (vendredi compris)	100€ la soirée 200€ le week-end (vendredi compris)
Particuliers/professionnels de la commune (2 jours – 48h)	600€	150€	170€	170€	250€	170€
Uniquement la semaine		<i>Petite salle uniquement : 30€ pour les professionnels de la commune</i>				
Journée supplémentaire	100€	40€	40€	40€	40€	40€
Particuliers/professionnels hors commune	800€	<i>Petite salle uniquement : 50€ pour les professionnels hors de la commune</i>	300€	300€	400€	300€
Forfait mise en place : tables et/ou chaises	250€	250€	250€	250€	250€	250€
Option ménage	250€	250€	250€	250€	250€	250€
½ tarif agents de la commune Dans la limite de 2 demandes / an	300€	75€	85€	85€	125€	85€

Salle des orchidées expo : - Location par semaine 10€
- Location par mois 40€



*Le Maire
Edmond Gres*